Nations Unies S/PV.4067



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4067e séance

Vendredi 12 novembre 1999, à 11 h 40

New York

Président :	M. Türk	(Slovénie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Sergeev
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon

Ordre du jour

La situation au Burundi

99-86449 (F)

La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi, de la Finlande, de la Norvège et de la République-Unie de Tanzanie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nteturuye (Burundi) prend place à la table du Conseil; Mme Rasi (Finlande), M. Kolby (Norvège) et M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considère que le Conseil de sécurité décide au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire d'inviter M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole au Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Ibrahima Fall.

M. Fall : Depuis le dernier exposé présenté au Conseil de sécurité par le Secrétariat le 22 octobre dernier, au cours de consultations officieuses, la situation concernant le processus de paix à l'intérieur et à l'extérieur du Burundi n'a pas évolué de façon fondamentale. Le processus se trouve toujours dans une phase très critique, qui incite peu à l'optimisme, en raison d'une part, des tensions politiques, de l'insécurité et de la détérioration de la situation humanitaire à l'intérieur et d'autre part, en raison du vide politique créé sur le plan extérieur par la disparition du facilitateur, Mwalimu Julius Nyerere.

C'est sur ces deux volets : la situation à l'intérieur et la situation au niveau du processus d'Arusha, qu'avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais axer le présent exposé.

Sur le plan intérieur, la situation demeure inquiétante aussi bien au niveau politique que s'agissant de la situation sécuritaire, économique et humanitaire. Sur le plan politique, le Burundi fait face à une crise préoccupante et le partenariat politique est confronté à de sérieuses difficultés, qui menacent son existence même. La rupture au sein du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) fait certainement peser une très grande menace sur le partenariat.

On assiste aujourd'hui à une sorte de crispation des positions, qui rappelle à bien des égards la situation qui prévalait pendant la période antérieure au partenariat. Il semble que l'on soit en présence de deux camps opposés, qui voient différemment la poursuite du processus d'Arusha. Le premier de ces camps demande notamment que les négociations aient lieu en dehors de la Tanzanie et exige que la priorité soit accordée à l'arrêt des hostilités. L'autre camp accuse le Gouvernement d'être à la base de la situation actuelle de cristallisation des positions et de chercher à diviser les partis politiques en vue de perpétuer le statu quo. Ce deuxième camp plaide pour la poursuite des négociations d'Arusha sous la supervision de la région.

Le Gouvernement et le Parlement, initiateurs, artisans et acteurs du partenariat intérieur pour la paix ne semblent plus être sur la même longueur d'onde et ne se reconnaissent apparemment plus dans les orientations inscrites dans l'accord sur la plate-forme politique du régime de transition.

Cette polarisation des positions risque également de se refléter dans les prochaines séries de négociations qui pourraient devenir un champ clos d'affrontement sans concessions entre délégations avec pour conséquence prévisible de repousser plus encore l'échéance de la signature définitive d'un éventuel accord d'Arusha.

À cette situation politique intérieure marquée par une cristallisation des positions s'ajoute la situation sécuritaire qui demeure à la fois incertaine, volatile et surtout préoccupante. Depuis une dizaine de jours, pour n'en donner qu'une illustration, divers quartiers de Bujumbura ont subi une demi-douzaine d'attaques ayant entraîné la mort d'hommes, des incendies et des pillages. Les actes de violence sont

devenus récurrents également dans la province de Muramvya et dans les autres provinces, notamment Cibitoke, Kayanza, Ngozi et Bubanza. Nombre d'attaques et d'embuscades ont eu lieu depuis le début du mois dans ces différentes régions. À cette insécurité ambiante est venu s'ajouter ces derniers temps un autre problème préoccupant : le départ de nombreux Burundais en direction de la Tanzanie où ils vont grossir le nombre des réfugiés déjà évalués à plus de 300 000 personnes.

En plus de cette situation sécuritaire, ou comme partie intégrante de cette situation sécuritaire, il y a la politique de regroupement des populations. Cette politique de regroupement des populations touche aujourd'hui un nombre évalué à 830 000 personnes. Le Gouvernement maintient qu'il n'y a pas d'autre alternative pour protéger les populations civiles, les couper de la rébellion et sécuriser la capitale. Il affirme que la situation s'améliore dans les sites de protection, dont il envisage de réduire la taille, tout en rapprochant les paysans de leurs champs de culture.

En réalité, les conditions dans ces camps suscitent d'immenses inquiétudes. Depuis la mi-septembre, quelque 304 000 personnes ont été regroupées dans 58 camps de regroupement, dans des conditions alimentaires et sanitaires déplorables, sinon inexistantes. Alors que 20 de ces sites ont été visités, et que quelque 183 168 personnes ont bénéficié d'une aide humanitaire, on dispose, en fait, de peu d'information sur le reste des camps, du fait de leur inaccessibilité soit pour des raisons de sécurité, soit en raison de leur propre emplacement, comme c'est le cas pour 13 de ces sites. Encore une fois, comme je l'ai rappelé, aujourd'hui ce ne sont pas seulement 304 000 personnes qui ont été regroupées dans les 58 camps de regroupement, dont je viens de parler, qui sont concernées, mais le chiffre est bien évalué à 830 000.

La situation déjà catastrophique de ces 830 000 personnes a été encore aggravée par la suspension des activités humanitaires intervenue avec l'imposition de la phase IV après le tragique incident de Muzyie, où deux de nos collègues ont été assassinés. En plus de cette suspension des activités humanitaires, les projets financés par le système des Nations Unies ont également été interrompus, aggravant les incidences d'une situation socioéconomique des plus préoccupantes et des plus précaires. La semaine dernière, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a attiré l'attention de la communauté internationale sur les risques de famine au Burundi, en raison de la sécheresse et des difficultés pour les paysans d'accéder à leurs champs.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance est fortement préoccupé par la situation des femmes et des enfants burundais. Trente des centres de santé ont été fermés et détruits et les 287 restants sont à peine en mesure de dispenser les services les plus essentiels. Les indicateurs de santé des femmes burundaises figurent parmi les plus bas du continent. Quant aux enfants, la moitié d'entre eux ne sont pas vaccinés contre la rougeole et plus du tiers de ces enfants ne sont protégés ni contre la polio ni contre la diphtérie ni contre le tétanos. Un enfant sur cinq souffre de malnutrition. Et dans la seule ville de Bujumbura, le sida a fait plus de 45 000 orphelins, et près de la moitié des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne vont pas à l'école.

Enfin, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient envisager les voies et moyens de venir en aide aux populations, même dans cette phase de sécurité IV du système des Nations Unies. Mais pour que cette assistance puisse être dispensée par la communauté internationale en général, et par les Nations Unies en particulier, il est absolument nécessaire que l'insécurité cesse d'empêcher la libre circulation du personnel humanitaire et que toutes les parties au conflit — et je dis bien toutes les parties — respectent la neutralité et le travail de ceux qui risquent leur vie pour venir en aide aux populations du Burundi.

Voilà la situation sur le plan intérieur. Sur le plan extérieur, comme je le rappelais plus tôt, la disparition du Mwalimu Nyeyere, le 14 octobre, a créé un vide politique dangereux. Le processus de paix d'Arusha se trouve arrêté. Plusieurs initiatives ont été prises. C'est ainsi que le Président Benjamin Mkapa a dépêché dans les pays de la région des émissaires de la facilitation afin d'obtenir leur soutien pour la poursuite des négociations. Ce soutien ayant été obtenu, la facilitation a organisé, immédiatement après les obsèques de Nyerere, une série de consultations à Dar es-Salaam, du 25 au 30 octobre, sans toutefois la participation du Gouvernement, du Parti de l'Union pour le progrès national (UPRONA) et de l'Assemblée nationale du Burundi, qui ont conditionné leur participation à la nomination d'un nouveau médiateur.

La facilitation envisagerait, selon les informations qui nous sont parvenues ces derniers jours, de reprendre les travaux des quatre commissions à Arusha à partir du 15 novembre. Cette reprise des travaux des commissions est, toutefois, conditionnée par la tenue du sommet, que le Président Museveni, Président en exercice de l'Initiative régionale de paix au Burundi, a l'intention de convoquer. Les dates avancées varient, mais le 17 novembre est la date

qui revient le plus souvent. Ces entretiens devraient avoir lieu à Arusha, avec une seule question figurant à l'ordre du jour, la désignation du nouveau médiateur pour les négociations de paix. Aujourd'hui même, nous avons appris que cette date vient d'être repoussée en raison de l'indisponibilité de certains participants pour assister à cet éventuel sommet d'Arusha.

De son côté, le Gouvernement burundais a sollicité l'aide du Secrétaire général et de la communauté internationale dans la recherche d'une facilitation. Des initiatives ont été prises par ce Gouvernement, qui souhaiterait un Médiateur sud-africain, et certaines des parties au conflit, notamment le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) et le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) par contre, rejettent une telle option.

On peut d'ores et déjà indiquer qu'un large consensus semble se dégager tant au niveau des parties burundaises que des pays de la région sur la mise en place urgente d'un nouveau mécanisme de médiation. S'agira t-il d'un médiateur unique ou d'un collège de médiateurs? Cela reste à déterminer. Il semble également qu'il y ait un consensus en vue de la poursuite des négociations sur la base des acquis d'Arusha.

Comme le Secrétariat l'avait annoncé lors du dernier briefing, le Secrétaire général a demandé à M. Prendergast de se rendre dans la région — il y est depuis novembre — pour solliciter les vues des principaux acteurs sur les mesures à prendre afin de maintenir le processus de paix et examiner avec les Nations unies ce que la communauté internationale pourrait faire pour faire avancer ce processus de paix. Et comme les membres du Conseil le savent, juste avant de se rendre dans la région, M. Prendergast a présidé, ici même à New York, une réunion de l'ensemble des Envoyés spéciaux des Nations Unies, des États-Unis et des autres pays, ainsi que de l'Organisation de l'unité africaine, qui se sont intéressés à la question du Burundi. Les travaux de cette réunion des différents Envoyés spéciaux ont tous montré la fragilité tant intérieure qu'extérieure de la situation au Burundi et l'urgence pour les Nations Unies de déployer des actions en vue de s'assurer que le processus de paix continue.

M. Prendergast poursuit actuellement sa mission qu'il a commencée début novembre en se rendant d'abord en Éthiopie où il a rencontré le Secrétaire général de l'OUA ainsi que les autorités gouvernementales. Puis il s'est rendu successivement au Kenya, en Tanzanie, au Burundi, au Rwanda, en Ouganda, au Zimbabwe et se trouve actuellement en Afrique du Sud. Sa mission devrait être conclue le 16 novembre, mission à l'issue de laquelle il remettra son rapport au Secrétaire général et se tiendra à la disposition du Conseil de sécurité pour le mettre au courant des résultats de sa mission. C'est dire que la séance aujourd'hui vient à son heure et je me réjouis que le Conseil de sécurité puisse, par son influence politique et morale inégalable sur le plan international, exercer une influence positive sur le cours des événements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fall de son exposé détaillé et extrêmement utile. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre la parole.

M. Nteturuye (Burundi) : Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité, et comme c'est la première fois que je le fais, vous me permettrez de vous féliciter d'emblée pour votre élévation à la présidence de ce Conseil si prestigieux et si important pour la supervision de la paix à travers le monde. Je salue également tous les membres du Conseil et leur souhaite plein succès dans leurs lourdes mais nobles responsabilités.

Le Gouvernement burundais apprécie hautement l'engagement des Nations Unies, par le biais du Conseil de sécurité, en faveur de la paix dans ce pays meurtri par des violences récurrentes depuis l'indépendance et spécialement depuis 1993, où le pays connaît la crise la plus grave de son histoire.

Je ne voudrais pas entrer aujourd'hui dans l'historique de ce qu'on a appelé le «mal burundais»; le propos plutôt est d'éclairer le Conseil, ainsi que l'assistance présente dans la salle, sur les principales préoccupations du moment au Burundi.

Tout d'abord le processus de paix. Aussi bien dans son volet interne qu'externe, on peut dire que des progrès ont été réalisés, même si les délais que s'étaient fixés et le Gouvernement et la facilitation n'ont pas été respectés. Le conflit burundais est tellement complexe, les rancoeurs tellement profondes qu'il vaut mieux avancer doucement mais sûrement. De toute façon, la paix au Burundi sera le résultat d'un processus et il importe de bien circonscrire les causes du mal et de bien doser les solutions à apporter.

La mort de S. E. Mwalimu Nyerere, facilitateur dans les pourparlers interburundais, a freiné l'élan des négociations de paix. Le Gouvernement a par la suite adressé une lettre au Secrétaire général de l'ONU pour lui demander de contribuer à trouver dans les plus brefs délais un nouveau

facilitateur. Il a brossé le profil de ce nouveau facilitateur qu'il faut au Burundi, et a même précisé les critères de choix d'une telle personnalité. Nous espérons que les consultations en vue entre les chefs d'État de la région auxquelles le Gouvernement burundais souhaite vivement être associé, ainsi que la tournée qu'effectue dans la région en ce moment le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, nous espérons donc que tout cela nous donnera incessamment le nom d'un facilitateur.

Les différentes parties burundaises, la région, l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU sont tous invités à faire diligence. Le nouveau facilitateur devra alors, nous l'espérons, s'attaquer au problème prioritaire, à savoir, l'arrêt des hostilités. C'est le souci majeur du Gouvernement burundais. C'est aussi le souci majeur de la communauté internationale. Et pour gagner ce pari, les Burundais doivent être les premiers concernés et sont les premiers concernés. Les factions armées qui estiment avoir été écartées des négociations d'Arusha et qui se considèrent comme étant les véritables combattants sur le terrain, doivent être associées aussi. Le Gouvernement burundais a toujours prôné des négociations intégratrices où personne n'est écarté, surtout pas ceux qui ont un impact immédiat sur le terrain des affrontements. Il faut donc cesser les hostilités pour créer un environnement propice à la poursuite des négociations car la solution durable au conflit burundais est politique.

Deuxièmement, quel est l'état de la sécurité? De façon globale, la situation est plus ou moins normale, à l'exception de Bujumbura Rural où l'on observe encore des embuscades sur les routes desservant la capitale et à l'exception des provinces du Sud-Est où des combats causent de nouveau un flux de réfugiés vers la Tanzanie. Nous attirons l'attention depuis le début de la crise sur la contribution des pays limitrophes dans le retour de la sécurité et de la paix au Burundi. Les rebelles ont des bases aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Et plus grave, ils sont maintenant en collusion avec les éléments génocidaires rwandais (Interahamwe et ex-Forces armées rwandaises). En perspective de l'application des Accords de Lusaka, ils ont commencé le mouvement de repli vers le Burundi, soit directement, soit via la Tanzanie pour semer la mort et la désolation maintenant qu'ils ont acquis un arsenal plus important d'armes. Si la communauté internationale n'y prend donc garde, le conflit en République démocratique du Congo peut compliquer davantage une situation déjà tendue dans toute la sous-région.

En troisième lieu, je voudrais aussi dire quelque chose sur le regroupement de la population. Le Gouvernement burundais, après de longues hésitations, a décidé de regrouper la population de la région de Bujumbura Rural dans ce qui est appelé aujourd'hui «les sites de protection». Il faisait suite ainsi à la recrudescence des violences sur les populations dans les collines, sur les routes et dans les quartiers périphériques de la capitale. C'est donc pour éviter que ces populations soient prises entre deux feux que le Gouvernement, devant une opération militaire de si grande envergure, a été obligé de regrouper les gens sur une dizaine de sites. Le regroupement n'est pas forcé comme on tend à le dire, il répond à un souci réel de la population et ce devoir n'incombe à personne d'autre qu'au Gouvernement. Si celui-ci ne le faisait pas, ceux qui l'accusent aujourd'hui de déplacer les populations le condamneraient de n'avoir pas protégé cette même population. Il fallait également protéger la capitale où vivent non seulement des Burundais mais aussi beaucoup d'étrangers et dont les habitants étaient très tendus et pouvaient succomber à la tentation des violences sélectives comme celles qu'on a connues en 1995-1996.

Ce n'est donc pas une politique délibérée du Gouvernement; c'est une mesure provisoire qui a d'ailleurs fait ses preuves dans d'autres provinces, aujourd'hui sécurisées. Comme pour une mère qui est sur le lit d'accouchement et dont la délivrance — ou l'enfantement — vient toujours après des moments de douleur, le regroupement des populations est une opération douloureuse mais elle peut aussi être porteuse d'espoir.

Les préoccupations d'ordre humanitaire sont donc légitimes. Le Gouvernement en est conscient. Il est préparé à organiser l'assistance mais comme ses moyens sont limités, il a demandé l'aide internationale. Malheureusement, celle-ci est aujourd'hui compromise par l'application de la phase IV, qui limite les déplacements et les actions des travailleurs humanitaires dans le pays, suite à l'assassinat ignoble de deux personnalités onusiennes en mission humanitaire dans le sud du pays.

Néanmoins, certaines organisations non gouvernementales s'organisent maintenant pour reprendre l'acheminement de l'aide suite à l'amélioration des conditions de sécurité consécutive justement à ce regroupement des populations, entre autres. Le Gouvernement a accordé des garanties plus fermes de sécurité à tous ceux qui veulent se rendre sur les lieux, soit pour aider, soit pour témoigner, comme le personnel des organisations des droits de l'homme, les journalistes, etc. Nous demandons aux Nations Unies et aux organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine humanitaire de ne pas se décourager mais de continuer à venir en aide à ceux qui en ont besoin. De son

côté, le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour que toutes ces familles regagnent aussitôt leur foyer.

Quatrièmement, j'évoquerai la protection des travailleurs humanitaires. C'est aussi une préoccupation importante pour le Gouvernement et, comme je viens de le dire, le Gouvernement a fini — et continue quand même s'il y a de nouveaux éléments — de discuter avec tous les intervenants de la meilleure façon de protéger les travailleurs humanitaires.

S'agissant de l'enquête sur les circonstances de la mort des deux responsables onusiens, je voudrais informer le Conseil de sécurité qu'une Commission judiciaire a été mise sur pied et doit remettre au Gouvernement les résultats de l'enquête avant la fin de ce mois de novembre. Le Conseil de sécurité en sera aussitôt informé.

En réalité, je dispose ici, devant moi, d'une lettre datée du 4 novembre 1999, adressée par le Ministre de la justice au Procureur général près la Cour d'appel, pour informer ce dernier qu'une commission venait d'être mise sur pied et dans laquelle le Ministre a écrit :

> «J'estime qu'au stade du dossier, il est d'une impérieuse nécessité de compléter le rapport qui avait été fait en poussant plus loin les investigations pour approfondir ces enquêtes car il est urgent que les responsabilités de ces ignobles assassinats soient clairement établies.»

Le Ministre continue en disant que c'est pour répondre à ce souci qu'il a décidé de créer une autre commission ad hoc renforcée pour faire ce travail, et il demande que des moyens essentiels soient mis à la disposition de cette commission, qui doit se consacrer exclusivement jusqu'à la clôture de l'enquête à ce travail qui devra être communiqué au Ministre avant le 30 novembre 1999. Voilà ce que je peux dire sur ce point.

Enfin, cinquièmement, je parlerai de la situation économique qui est déplorable. En effet, avec la suspension de l'embargo régional en janvier 1998, les Burundais avaient poussé un soupir de soulagement. Pas pour longtemps malheureusement, car ceux-là même qui nous avaient aidé à faire pression sur la région n'ont pas voulu reprendre la coopération avec le Burundi «jusqu'à ce que l'Accord de paix soit signé» disaient-ils. C'est une attitude pour le moins étonnante car le mal qu'on voulait guérir frappe plus douloureusement encore aujourd'hui.

L'économie nationale est au bord de l'effondrement. La monnaie s'est dépréciée de plus de 100 % et l'inflation frappe terriblement les plus démunis. Il y a lieu de craindre une explosion sociale qui va faire voler en éclats tous les espoirs du processus de paix. Cela risque de mettre le sort du pays entre les mains des groupes extrémistes.

Le Gouvernement a déjà présenté aux autres parties un plan de paix, texte qui est un véritable compromis auquel sont parvenus le Gouvernement à base élargie et l'Assemblée nationale, elle-même élargie aux différents partis politiques et à la société civile. Ce partenariat politique pour la paix mérite d'être soutenu, surtout que par la voie des négociations il est en négociation justement avec l'opposition extérieure armée et non armée pour parvenir à un accord de paix global sur lequel s'appuieront les futures institutions de transition pour préparer un État de droit, respectueux des droits de l'homme et des libertés démocratiques.

Pour terminer, la situation au Burundi demeure donc préoccupante, il est vrai. La solution viendra des Burundais eux-mêmes, mais aussi de la compréhension et de l'appui des pays voisins et du reste de la communauté internationale. Nous souhaitons que nos partenaires accompagnent le processus vers la paix définitive. Leur contribution sera plus appréciée et plus efficace si elle aide seulement les Burundais à trouver eux-mêmes des solutions qui leur conviennent.

M. Sergeev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : En examinant l'évolution de la situation au Burundi, nous constatons avec inquiétude que le vide qui s'est créé dans le processus de paix d'Arusha à la suite du décès de Julius Nyerere, a entraîné une augmentation de la violence dans le pays, violence dont sont victimes les populations civiles. Nous sommes préoccupés par les agissements des extrémistes qui se sont notamment attaqués, en octobre dernier, à des agents d'organisations humanitaires.

La Russie a toujours prôné une solution pacifique au conflit interne qui se déroule au Burundi par le biais de pourparlers faisant appel à la participation de toutes les parties concernées, et elle condamne avec fermeté les attaques menées par des groupements armés contre des zones habitées qui ont entraîné la mort de civils. Nous sommes également préoccupés par la politique de regroupement forcé de civils dans des camps surveillés par les militaires. Nous considérons qu'il est inadmissible d'avoir recours à des méthodes de terreur pour parvenir à des objectifs politiques, et nous soulignons à nouveau la nécessité de

régler les problèmes internes du Burundi par le biais du dialogue et dans le strict respect des droits de l'homme.

Nous exhortons toutes les parties burundaises à éviter tout acte de violence qui serait susceptible de compromettre les acquis si difficilement obtenus dans le cadre du processus d'Arusha. La persistance des tensions au Burundi exige que des mesures soient prises en vue de relancer les pourparlers avec la participation de toutes les forces politiques de ce pays africain. Réitérant sa conviction que c'est aux Burundais eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité de la paix au Burundi, la Fédération de Russie appelle à une intensification des efforts de paix au Burundi, ainsi qu'au niveau international et surtout sous-régional. Nous espérons que les dirigeants des pays de la région seront en mesure de prendre des décisions qui déboucheront sur un règlement de cette situation de crise.

À notre avis, il y a de réelles possibilités de trouver une solution pacifique au conflit du Burundi; il faut la chercher dans le processus qui, jusqu'à une date récente, était sous la direction du regretté ex-Président de la Tanzanie, Julius Nyerere. À cet égard, nous pensons que la nécessité la plus urgente est que les dirigeants de la région, en collaboration étroite avec l'ONU, s'accordent dès que possible sur un médiateur international acceptable à toutes les parties en conflit au Burundi.

Nous espérons qu'au cours des futurs pourparlers interburundais, une évolution significative se produira dans les questions essentielles à un règlement et qu'on réussira avant tout à mettre fin à la violence dans le pays. Notre délégation considère qu'à long terme, cela permettra de parvenir à la signature de documents équilibrés et finals.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise souhaite avant tout vous remercier d'avoir organisé au moment opportun cette séance publique, qui permettra au Conseil de sécurité de débattre de la situation au Burundi et d'écouter les points de vue de l'ensemble de ses membres.

Nous voudrions également remercier le Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, de son exposé complet.

La situation au Burundi est préoccupante. Les conflits se poursuivent; les pourparlers de paix d'Arusha sont dans l'impasse et la mort prématurée de M. Nyerere a encore compliqué la situation. La pauvreté et l'insécurité ont provoqué un immense exode de réfugiés et la situation humanitaire s'est considérablement aggravée.

L'assassinat de fonctionnaires de l'ONU a entraîné une réduction des activités de l'Organisation au Burundi. La Chine condamne le meurtre d'innocents.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement du Burundi pour assurer la sécurité et la protection du personnel des organismes internationaux de secours. Il y a une crainte générale que les massacres tragiques du Rwanda, en 1994, ne se reproduisent.

La délégation chinoise considère que, même si la situation n'est pas encore arrivée au stade de la crise, la communauté internationale, l'ONU et le Conseil de sécurité devraient tirer les leçons du passé et devraient s'occuper attentivement de la situation avant qu'elle ne se détériore et n'atteigne le point de non-retour.

On devrait prendre à temps les mesures qui s'imposent pour promouvoir le processus de paix et nous sommes heureux de constater que l'ONU, en coopération avec les parties concernées, déploie actuellement des efforts diplomatiques pour sortir le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve.

La délégation chinoise appuie les efforts visant à relancer le processus de paix d'Arusha et à soutenir le processus de paix au Burundi. Nous remercions les pays qui apportent leur contribution à cette fin. En outre, nous espérons qu'un nouveau médiateur acceptable pour toutes les parties sera bientôt désigné et pourra diriger les pourparlers afin que le processus de paix d'Arusha puisse se poursuivre.

Nous voudrions aussi mettre l'accent sur le fait qu'une solution politique négociée est la seule voie vers le rétablissement de la paix et la réconciliation. Toute intervention militaire ne pourra qu'anéantir les résultats atteints dans le processus de paix et faire souffrir davantage le peuple burundais.

Les négociations de paix d'Arusha sont à la croisée des chemins. Les différentes parties au Burundi devraient mettre fin aux hostilités, revenir à la table des négociations pour qu'un accord soit rapidement atteint dans un esprit de réconciliation.

La pauvreté est la cause fondamentale des troubles. L'instabilité de la situation politique au Burundi est une conséquence directe de cette situation économique critique. Nous demandons à la communauté internationale et aux pays donateurs de fournir une aide généreuse. Le Président Buyoya envisage de se rendre bientôt en Chine et, au cours

de sa visite, les deux parties vont procéder à un échange de vues sur des questions internationales d'intérêt commun et sur leurs relations bilatérales. La partie chinoise, comme d'habitude, appuiera le processus de paix au Burundi dans la limite de ses moyens.

Ce qu'on doit rappeler ici, c'est que la paix et la stabilité au Burundi dépendent de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. Cette région a toujours été lourdement éprouvée par les catastrophes et les génocides ethniques. Des groupes armés traversent les frontières nationales, il y a aussi prolifération d'armes illégales. Les désordres et les conflits entre les pays sont étroitement liés et en relation mutuelle. Par conséquent, la communauté internationale doit s'engager à mettre fin aux troubles qui sévissent dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. C'est ainsi seulement que la stabilité et la sécurité de tous les pays de la région pourraient être assurées.

Pour terminer, je souhaite exprimer notre gratitude aux pays qui ont appuyé et aidé le processus de paix au Burundi. En particulier, nous rendons hommage au regretté M. Nyerere et nous espérons que le Burundi pourra parvenir à la paix et à la réconciliation nationale pour que M. Nyerere puisse reposer en paix.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous souhaiterions vous exprimer notre gratitude particulière d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Burundi. Nous croyons qu'il est nécessaire de sensibiliser la communauté internationale aux problèmes de ce pays. Nos remarques traduisent un désir sincère d'encourager toutes les parties à rechercher une solution pacifique, négociée et complète qui protège réellement les droits, les intérêts et les aspirations légitimes de tout le peuple burundais. À cet égard, nous souhaiterions remercier M. Ibrahima Fall des observations qu'il a faites au début de la séance et nous nous associons à ses observations.

Le premier pas vers la paix est l'arrêt immédiat des attaques des groupes armés contre la population civile. Celles-ci constituent une violation manifeste du droit international. Nous devons en même temps exprimer notre inquiétude face au déplacement forcé des populations rurales entrepris par le Gouvernement. Une fois de plus, les paroles de M. Fall décrivent une situation particulièrement délicate, en particulier, à la lumière de l'interruption de l'aide humanitaire et alimentaire dans les camps de regroupement.

Nous pensons que le partenariat sur le plan interne, entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale, et le processus d'Arusha sont des cadres de négociation et de dialogue qu'il faut préserver et renforcer en dépit de toutes les difficultés. Faute de quoi, l'arène politique serait occupée par les extrémistes et les forces modérées tutsies comme hutues en seraient exclus.

Une partie du travail est déjà accomplie. Le processus d'Arusha sous la direction de Julius Nyerere, jusqu'au moment de sa disparition récente, avait commencé a porter ses premiers fruits. Nous estimons qu'il est indispensable que les États de la région, en coopération avec l'ONU, choisissent un nouveau médiateur, une personnalité africaine jouissant de prestige et acceptable à toutes les parties. Pour être efficace, le processus d'Arusha doit inclure toutes les parties qui ont montré, ou qui sont prêtes à montrer qu'elles sont réellement attachées à un règlement pacifique du conflit sans exclusion injustifiée ou auto-exclusion délibérée. À cet égard, nous apprécions l'engagement renouvelé du Gouvernement du Burundi de trouver une solution négociée et globale.

La situation humanitaire nous préoccupe gravement. Les statistiques relatives à la malnutrition, à la mortalité infantile, à l'accès insuffisant d'une grande partie de la population aux services de base et aux soins de santé, les difficultés de la vie quotidienne dans les camps de regroupement et le nombre élevé de réfugiés se passent de commentaires. La communauté internationale ne saurait rester indifférente à cette situation et devrait se montrer généreuse.

En même temps, nous sommes aussi constamment préoccupés par la situation du personnel de l'ONU et des organisations humanitaires en poste au Burundi. Leur sécurité, leur liberté de circulation et leur statut doivent être garantis par toutes les parties. Dans ce contexte, nous réitérons notre condamnation des attaques perpétrées contre le personnel de l'ONU le 12 octobre à Rutana et nous osons espérer que l'enquête menée par le Gouvernement burundais permettra de traduire en justice les auteurs de ces attaques.

Les causes du conflit au Burundi sont complexes. Elles ne se réduisent pas aux tensions ethniques. Elles dépassent la question politique. La crise économique est également au coeur du problème et ne saurait être passée sous silence. Nous devons trouver les mécanismes nécessaires pour reprendre l'assistance économique en faveur de la

population du Burundi et pour maintenir la foi de celle-ci dans le processus de paix.

La question du Burundi ne peut être dissociée du contexte régional. La paix et les institutions démocratiques au Burundi ne pourront qu'être renforcées par une consolidation de l'état de droit dans chacun des pays de la région des Grands Lacs. Nous ne croyons pas non plus que les problèmes qui affectent la région des Grands Lacs tiennent exclusivement à la politique ou à la sécurité ni qu'ils puissent être résolus isolément. C'est pourquoi nous faisons nôtre l'idée de la France qui souhaite convoquer, lorsque les circonstances le permettront, une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'ONU. À cet égard, les informations que nous communiquera l'Ambassadeur Prendergast à son retour de la région seront des plus utiles.

Je terminerai en rendant hommage à l'un des grands hommes qu'ait connu l'Afrique et l'histoire politique contemporaine : l'ancien Président Nyerere de la Tanzanie qui a lutté jusqu'à son dernier souffle pour la cause de la liberté, de la tolérance et du respect de la dignité humaine en Afrique et partout dans le monde. Nous voulons croire que son exemple guidera son successeur dans le processus d'Arusha, un processus dont M. Nyerere avait contribué à la mise en oeuvre avec tant de dévouement et de courage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil de sécurité et les autres délégations qui participent aux travaux du Conseil qu'étant donné la longue liste d'orateurs, le Président a l'intention de suspendre la séance à 13 heures et de la reprendre à 15 heures.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement des États-Unis est gravement préoccupé par le retard accusé dans le processus de paix au Burundi. Nous avons vu une recrudescence des attaques à l'encontre de civils, accompagnée d'un surcroît de souffrances pour la population civile. Des attaques ont été perpétrées dans la capitale et dans ses environs et les extrémistes qui s'opposent au règlement pacifique du conflit au Burundi s'efforcent de faire échouer un vaste processus de négociation qui est pourtant le meilleur espoir de voir s'instaurer une paix durable dans le pays. Une majorité importante de la population est en faveur de la paix au Burundi et c'est une chance que nous devons saisir pour faire progresser le processus de paix. Nous saluons à cet égard la bonne volonté dont font preuve les médiateurs du processus de paix.

Les États-Unis partagent les préoccupations de la communauté internationale face à la violence et à ses répercussions sur le Gouvernement, les civils et le processus de paix en général. Les efforts de lutte contre les insurgés comprennent désormais le «regroupement» de 340 000 personnes près de la capitale. Nous considérons qu'il s'agit là d'une violation flagrante des droits de l'homme et d'un grave problème humanitaire.

Nous partageons le sentiment de choc et de chagrin du Secrétaire général et de la communauté internationale face à l'assassinat récent, dans la province de Rutana, du responsable du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Burundi et d'un fonctionnaire du Programme alimentaire mondial chargé de la logistique. Cet acte scandaleux a porté un coup sévère aux efforts humanitaires menés par l'ONU et par les autres organismes. Certains d'entre eux ont même suspendu leurs opérations à la suite de cet incident. Nous demandons instamment que les responsables de ces actes soient traduits en justice.

Le Conseil de sécurité doit entériner la reprise immédiate du processus de paix sous la direction d'un successeur du regretté Mwalimu Julius Nyerere. Nous déplorons tous sa disparition et nous nous devons, par respect pour sa mémoire, de renouveler notre engagement envers son objectif de paix dans la région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité doit condamner la violence qui sape le processus de négociations. L'ONU doit réaffirmer son rôle moteur dans la protection des droits des personnes en apportant les conseils et la direction voulues aux organisations non gouvernementales qui opèrent au Burundi. Néanmoins les opérations des Nations Unies sur le terrain ne doivent pas reprendre avant que l'on dispose de toutes les garanties nécessaires. Il est absolument essentiel que toutes les parties au conflit respectent la neutralité, la liberté de circulation et la sécurité de tous les agents de l'ONU et des autres organisations internationales.

Les États-Unis demandent instamment au Conseil de sécurité d'appeler à la reprise des négociations avec un facilitateur acceptable par les parties burundaises engagées dans le processus; de soutenir le processus d'Arusha en tant que cadre général dans lequel les négociations doivent se poursuivre entre toutes les parties, en reconnaissant que le processus est mieux servi par une méthode souple et efficace acceptable par toutes les parties burundaises elles-

mêmes; de condamner la poursuite de la violence et de demander aux parties belligérantes de s'asseoir à la table des négociations; d'affirmer l'urgence qu'il y a pour tous les États de la région à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour arrêter toute activité rebelle le long de la frontière et pour veiller à ce que les camps de réfugiés ne servent pas de bases d'entraînement et de réapprovisionnement aux forces rebelles; de demander le démantèlement des camps de regroupement forcé récemment établis et d'exiger que les agents humanitaires internationaux et les observateurs des droits de l'homme puissent se rendre sur place sans entrave pendant que ces opérations se déroulent; et finalement, de reconnaître la situation économique désastreuse du Burundi et de demander à la communauté des donateurs d'accroître leur assistance économique et d'acheminer au plus tôt l'aide nécessaire.

M. Fowler (Canada) : La violence et l'instabilité continuent à peser sur le Burundi et ont des conséquences dramatiques pour la population civile et pour l'ensemble de la sous-région. Le processus de paix d'Arusha reste le meilleur espoir de mettre un terme à cette violence et à cette instabilité. Qu'il me soit permis de réaffirmer, pour commencer, que mon gouvernement continue à accorder un soutien vigoureux à ce processus.

Le processus de paix d'Arusha a subi un sérieux revers avec le décès de son facilitateur, Mwalimu Julius Nyerere. Nous nous joignons à tous ceux qui déplorent profondément le décès du Mwalimu Nyerere et nous rendons hommage à sa précieuse contribution en faveur de la paix et de la réconciliation nationale au Burundi.

Il convient de nommer rapidement un nouveau facilitateur si l'on veut conserver la dynamique des négociations menées à ce jour et de l'engagement des parties envers le processus. Nous encourageons le Secrétaire général à faire usage de ses bons offices pour aider à identifier un successeur approprié à Mwalimu Nyerere en qualité de facilitateur du processus de paix au Burundi.

Le Canada se félicite de la nomination de M. Ayité Jean-Claude Kpakpo au poste de Conseiller principal des Nations Unies auprès du facilitateur du processus de paix au Burundi. Un renforcement du rôle de l'ONU dans le processus de paix au Burundi serait également opportun. À cet égard, le Canada encourage le Secrétaire général à envisager de nommer un représentant spécial au Burundi pour appuyer le processus de paix et contribuer à la coordination de l'action humanitaire.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

La situation humanitaire au Burundi reste mauvaise. Nous sommes comme le Sous-Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, très alarmés par les informations de plus en plus nombreuses selon lesquelles beaucoup de réfugiés burundais fuient les combats incessants qui opposent les rebelles aux forces gouvernementales. Le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en République de Tanzanie a dénombré 7 000 nouveaux réfugiés burundais au mois d'octobre et 2 650 réfugiés dès la première semaine de novembre.

Ils viennent s'ajouter aux quelque 300 000 réfugiés du Burundi résidant déjà en Tanzanie et à plus de 800 000 personnes déplacées à l'intérieur du Burundi. Il n'y a malheureusement aucune raison de penser que ce flux de réfugiés diminuera dans un avenir proche. L'accroissement du nombre de réfugiés en République-Unie de Tanzanie a tendance à alimenter les tensions toujours plus fortes qui opposent les réfugiés burundais à la population locale tanzanienne. Nous sommes également profondément préoccupés par les indications de déplacements forcés — même pour des raisons de protection — de civils burundais dans des camps à Bujumbura où l'accès du personnel humanitaire est restreint et où la population manque d'eau, de nourriture et d'abris.

La situation des droits de l'homme ne laisse pas non plus d'être inquiétante. Le rapport du Rapporteur spécial sur le Burundi devant la Commission des droits de l'homme fait état de massacres, de disparitions, ainsi que d'arrestations et de détentions arbitraires. Nous exhortons toutes les parties au conflit à mettre un terme au cycle de violence et de tueries perpétrées sans discernement, et le Gouvernement burundais en particulier à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à l'impunité.

Le climat d'insécurité qui règne dans le pays amoindrit la capacité du personnel humanitaire de venir en aide aux populations dans le besoin. Au cours des deux derniers mois, neuf travailleurs humanitaires, dont plusieurs de l'ONU, ont été tués au Burundi. Toutes les parties au conflit assument la responsabilité de garantir la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire. Nous exhortons toutes les parties à fournir des assurances concrètes quant à la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation du personnel humanitaire. En outre, nous insistons pour que les conditions nécessaires à la reprise de l'aide humanitaire soient restaurées.

L'instabilité toujours plus grande qui règne dans la région continue de menacer les efforts de paix déployés au Burundi. Nous sommes préoccupés par les informations, réitérées, il y a un moment par notre nouveau collègue du

Burundi, faisant état de la présence déstabilisatrice au Burundi d'Interahamwe et de forces armées ex-rwandaises venues de la République démocratique du Congo à la suite du cessez-le feu de Lusaka. En fait, la ligne de front semble s'être déplacée — au moins partiellement — au Burundi.

La paix ne pourra pas être rétablie au Burundi sur une base durable en l'absence d'un règlement du conflit en République démocratique du Congo. Je saisis donc cette occasion pour
exhorter toutes les parties à l'Accord de Lusaka à respecter scrupuleusement leurs engagements. Il est impérieux que les efforts visant à restaurer la paix dans l'ensemble de la sous-région reçoivent l'appui indéfectible de la communauté internationale, et naturellement, du Conseil.

Pour sa part, le Gouvernement burundais doit intensifier ses efforts pour aboutir à une réconciliation nationale intégrant toutes les parties au conflit. Bien que la communauté internationale ait prouvé dans le passé sa volonté d'apporter son aide, c'est aux Burundais qu'incombe principalement la responsabilité de rétablir une paix durable.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'organiser ce qui nous paraît être un exposé ouvert extrêmement utile et une discussion sur un sujet si important et si préoccupant pour tous les membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de ce débat, au cours duquel le représentant de la Finlande fera, au nom de l'Union européenne, une déclaration à laquelle ma délégation s'associe pleinement.

Comme le Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall vient de nous l'indiquer, la situation au Burundi devient de plus en plus complexe et précaire. Les récentes flambées de violence, y compris contre des agents humanitaires, la triste disparition du Mwalimu Nyerere et les progrès encore lents du processus d'Arusha constituent une source de vive préoccupation.

La priorité la plus immédiate consiste à atténuer les souffrances du peuple burundais. Comme le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés l'a indiqué hier aux membres du Conseil, la situation humanitaire s'aggrave de plus en plus. Les organisations fournissant une aide ont dû réduire leurs activités et ne peuvent même pas acheminer des secours d'urgence hors de Bujumbura. L'accès et la sécurité des fournisseurs d'aide doivent être assurés, et cela doit se faire rapidement si l'on veut éviter une crise humanitaire de grande ampleur. Le Gouvernement burundais doit s'efforcer de créer les conditions permettant aux personnes se trouvant dans les camps de regroupement de retourner chez elles dès que possible. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention le Sous-Secrétaire général Fall exprimer sa préoccupation face à la situation dans les camps de regroupement.

Je ne peux manquer de dire avec force que la violence persistante contre les civils au Burundi est inacceptable. Nous condamnons fermement le meurtre délibéré de travailleurs des Nations Unies et de ressortissants burundais en octobre dernier à Rutana. Le Gouvernement burundais doit traduire en justice les responsables de ce massacre et coopérer avec les autres enquêtes sur cet incident. La création d'une commission ad hoc, annoncée aujourd'hui par le représentant burundais, est une mesure à saluer mais elle doit donner lieu à des résultats. Nous demandons à toutes les parties au conflit de respecter les droits humains de toutes les personnes au Burundi ainsi que le droit international humanitaire.

Les dirigeants burundais savent quelle est la voie à suivre. Seul un règlement négocié peut instaurer une paix, une stabilité et une prospérité durables dans leur pays. Il n'y a pas de solution militaire. Toutes les parties, y compris celles précédemment exclues du processus d'Arusha, doivent rejeter la violence politique et l'extrémisme. Elles doivent s'atteler à un règlement négocié. Les gains en seront considérables. Les risques d'échec — pour le Burundi, son peuple et la région — sont énormes.

Nous nous félicitons du rôle joué par les États de la région dans la quête d'une solution négociée, et nous l'appuyons. Il est à tout le moins regrettable que la rencontre régionale visant à nommer un nouveau facilitateur ait été reportée à fin novembre. Cet échéancier ne doit plus être modifié. Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de souplesse et à agir de façon constructive dès qu'un nouveau facilitateur sera nommé. De même, la poursuite des pourparlers et le choix d'un nouveau facilitateur ne doivent pas être bloqués à Arusha par des groupes non représentatifs des parties au conflit. Le nouveau facilitateur doit avoir la latitude d'adapter et d'améliorer le processus d'Arusha s'il juge que cela peut contribuer à une issue positive, y compris en changeant la représentation aux pourparlers et en modifiant leurs procédures administratives.

Enfin, nous nous félicitons que le Secrétaire général adjoint Prendergast soit en consultation avec les États de la région dans le cadre de leur nomination d'un nouveau facilitateur. En cette phase décisive, les Nations Unies devraient s'engager plus activement aux plans politique et humanitaire. Il devrait y avoir une impulsion concertée de la part de l'ONU, des États de la région et surtout des dirigeants politiques du Burundi. Seule une telle action permettra de transformer les gains modestes du processus d'Arusha en réelle victoire pour le peuple burundais. Nous sommes prêts à les aider au maximum de nos possibilités.

M. Al-Dosari (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord remercier le Sous-Secrétaire général Ibrahima Fall de son exposé remarquable sur la situation au Burundi.

Il est regrettable que la situation au Burundi dans tous ses aspects — politique, économique et humanitaire — se dégrade dangereusement. La mort du Mwalimu Nyerere a créé un vide politique au Burundi et nous pensons que ceci constitue un des facteurs principaux dans la dégradation de la situation au Burundi. Mais ce n'est pas le facteur principal.

L'expérience et la sagesse du médiateur Mwalimu Nyerere ont eu un effet positif qui a calmé, dans une certaine mesure, la situation au Burundi en amenant les parties au conflit à la table des négociations et en les impliquant dans le processus de paix d'Arusha. Il semble toutefois que les partenaires politiques, comme les a appelés M. Fall, n'avaient pas la volonté politique de parvenir à un accord de réconciliation nationale assurant les droits fondamentaux de tous les citoyens, indépendamment de leur origine ethnique. La lenteur avec laquelle le processus de paix a progressé jusqu'à présent, sous la direction de Mwalimu Nyerere, prouve que cette volonté politique est inexistante.

Ma délégation demande à toutes les parties à opter pour la paix pour régler leurs différends parce que la communauté internationale ne permettra pas que l'on ait recours à la force pour régler la crise là-bas. À cet égard, nous demandons aux parties de cesser tout acte de violence susceptible d'exacerber la crise au Burundi et de retarder le processus de paix, sinon de le saper. Par ailleurs, nous espérons qu'un nouveau médiateur sera rapidement trouvé pour succéder à Mwalimu Nyerere dans le processus de paix et éviter la perte de l'impulsion imprimée par Mwalimu Nyerere à ce processus. Nous nous réjouissons de la très prochaine visite du Secrétaire général adjoint, M. Prendergast, dans la région, pour trouver un successeur à Mwalimu Nyerere.

Nous sommes préoccupés tant par les actes de violence perpétrés à Bujumbura, et dans certaines provinces du Burundi, que par les tragédies humanitaires subies par le peuple du Burundi en raison de tels actes de violence. Nous demandons aux parties concernées, y compris le Gouvernement, de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans toutes les régions où se trouvent des réfugiés, notamment les 13 zones de regroupement qui manquent de vivres et de médicaments pour éviter les épidémies et les tragédies humanitaires qui risquent de s'abattre sur ces régions. Dans le même temps, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse immédiatement l'aide humanitaire nécessaire au Burundi. À ce stade, ma délégation condamne fermement le massacre d'agents de secours humanitaires. Nous demandons au Gouvernement burundais de n'épargner aucun effort pour que les auteurs de ces crimes haineux soient arrêtés et reçoivent un juste châtiment. Nous demandons également au Gouvernement burundais, ainsi qu'aux autres parties, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, ainsi que des agents des organismes humanitaires internationaux.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier et de remercier une fois de plus M. Fall de son exposé. Nous espérons qu'une nouvelle réunion à venir nous permettra de nous saisir de cette question, surtout après la visite de M. Prendergast dans la région.

M. Dejammet (France) : La situation au Burundi est difficile. L'exposé de M. Fall est instructif. Nous le remercions d'avoir été une fois de plus aussi précis que rigoureux dans sa description des faits.

La disparition du médiateur du processus d'Arusha, Julius Nyerere, a ouvert une période d'incertitude. L'augmentation des violences commises par les groupes armés rebelles, en particulier dans la région de Bujumbura, a accru les tensions. La délégation française, comme celles qui viennent de s'exprimer, est préoccupée par ces évolutions. Elle condamne les attaques commises par les groupes rebelles contre les populations civiles et contre les organisations humanitaires. Elle déplore les violations des droits de l'homme qui accompagnent le regain des tensions.

En dépit de ces difficultés, il est nécessaire que le processus de réconciliation au Burundi, tant interne qu'externe, reprenne son cours et progresse. La communauté internationale doit donc aider les Burundais à accomplir cette réconciliation. Ce débat, et nous vous remercions, Monsieur le Président, d'en avoir pris l'initiative, offre au

Conseil de sécurité l'occasion d'examiner le rôle que les Nations Unies peuvent jouer à cet effet.

Pour y contribuer, je souhaiterais évoquer brièvement quelques orientations qui pourraient guider l'action du Conseil. Ces orientations résultent de la récente visite dans la région des Grands Lacs, et notamment au Burundi, du Ministre français délégué à la coopération et à la francophonie, M. Charles Josselin.

Tout d'abord, il est essentiel que le processus de réconciliation s'appuie sur les résultats obtenus dans le cadre des négociations d'Arusha. La France rend hommage à l'action entreprise par Julius Nyerere. Elle espère que la médiation reprendra le plus rapidement possible. Nous appuyons les efforts que le Secrétaire général des Nations Unies a entrepris, à travers l'envoi d'un émissaire dans la région, Sir Kieran Prendergast , pour aider à remettre sur les rails le processus externe.

Il est également indispensable que toutes les parties, notamment la rébellion armée, participent aux négociations en vue d'un règlement. L'arrêt des hostilités constitue naturellement une priorité.

Enfin, la reprise du processus et sa poursuite doivent être appuyés par la communauté internationale de manière très concrète, très matérielle. Le Burundi connaît une situation de tension que les difficultés économiques, qui ont été soulignées par son représentant, n'ont fait qu'aggraver. Il faut sortir de ce cercle vicieux. La délégation française souhaite donc souligner ici que les progrès du processus de paix doivent être appuyés par une aide internationale à la réconciliation, à la reconstruction et à la démocratisation.

Enfin, le Conseil doit avoir à l'esprit les liens avec la situation en République démocratique du Congo. La mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka est nécessaire pour permettre le redressement plein et entier du Burundi. Le Conseil devra ainsi, au cours des prochaines semaines, réfléchir à l'articulation entre l'application du processus de Lusaka et la reprise du processus qui avait été lancé par les négociations d'Arusha. Au-delà, je ne pourrai que remercier le représentant de l'Argentine de l'appui qu'il a donné à ce qui pourrait être effectivement l'objectif raisonnable de la communauté internationale, c'est à dire la réunion d'une conférence sur les Grands Lacs sous le double parrainage des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il reste des orateurs sur ma liste. Mais étant donné l'heure tardive et avec l'assentiment des membres du Conseil, je me propose de suspendre la séance.

La séance est suspendue à 13 heures.